

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 28 JUILLET 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	9	10

Date de convocation
22 juillet 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet à dix-sept heures trente,
le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **TROGRIC LAURENT**, président.

Présents : **Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Sébastien POINT, Laurent TROGRIC.**

Absents : **Sébastien DOSE, Jean-Jacques MAXANT, Carole SALEUR.**

Représentés : **David BLASIUS à Pierre JULIEN**

Objet : Approbation du rapport d'activités 2019 de la SPL Gestion locale
N° de délibération : 7

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre d'une délibération adoptée en date du 31 janvier 2019, le conseil communautaire avait validé l'adhésion du Bassin de Pompey à la SPL Gestion locale en lien avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Après une année de fonctionnement, il est nécessaire de se prononcer sur le rapport d'activités 2019 qui a été présenté à son Conseil d'administration le 27 février 2019.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Vu le rapport d'activités de la SPL Gestion locale annexé,

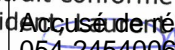
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités de la SPL Gestion locale au titre de l'année 2019.

L'ASSEMBLEE PREND ACTE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le président 
Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20200728-07-DE
Date de réception préfecture :
03/08/2020